

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 584

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 4

Supprimer les alinéas 53 à 67.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le mille-feuille de comités créés au niveau régional, départemental et local risque d'engendrer des lourdeurs administratives contreproductives qui rendront la prise de décision difficile.

Ne conviendrait-il pas plutôt de simplifier ce processus pour le rendre plus efficace ?

D'autre part, quelle sera l'efficacité de ce mille-feuille de comités dès lors qu'il n'y a pas d'entente politique possible au niveau régional, départemental et local ?

Enfin, cette construction ne va-t-elle pas porter préjudice au demandeur d'emploi ?